

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20210609-D2021-43-DE  
Date de télétransmission : 14/06/2021  
Date de réception préfecture : 14/06/2021

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2021-43 en date du 09/06/2021 portant sur une décision modificative n°02 au budget principal 2021 :

**Présents :** MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

**Absents excusés :** M. JACQUET Michel a donné procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant la délibération de ce jour portant attribution d'une subvention de 400,00 euros au Comité d'Organisation du Tour du Limousin pour l'organisation de la 54<sup>ème</sup> édition du « Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine »;
- Considérant qu'il convient de prévoir des crédits à l'article 6574 du budget,
- **DECIDE** d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal 2021 les modifications ci-après.

SECTION	DEP/REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	D	022	Dépenses imprévues	- 400,00
Fonct	D	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 400,00

A La Geneytouse, le 14 juin 2021.

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 juin 2021